

Module de Morphosyntaxe

La phonologie générale

La phonologie regroupe l'étude des phonèmes ou phonématique, et celle de l'intonation, des tons et de la place de l'accent.

Les faits prosodiques dépassent largement le cadre de la phonologie. Cependant, ils y sont rattachés dans la mesure où ils contribuent à assurer la fonction de communication.

L'intonation, néanmoins, se distingue des tons et de la place de l'accent du fait de sa valeur significative, qui aurait dû justifier un regroupement avec les monèmes. Toutefois, l'on peut supposer que Martinet a choisi cette solution en raison des propriétés de l'intonation, qui, comme l'accent, fait intervenir la courbe mélodique. De plus, il considère qu'elle n'est pas analysable en unités distinctives contrairement aux signifiants des monèmes.

La phonologie diachronique de Martinet

1. Le principe de l'économie : quand on veut fournir une synthèse adéquate des vues de Martinet en phonologie diachronique, il faut nécessairement, partir de la définition comme **'la synthèse des forces en présence'**. L'économie est responsable de la double articulation, composante cruciale dans la définition de la langue que propose Martinet.

Ce mot *'économie'* englobe trois blocs majeurs :

- a) Des principes fonctionnels en relation avec des besoins communicatifs (pris sur un modèle théorique).
- b) Les facteurs structuraux à mettre en rapport avec l'axe de l'inertie.
- c) En plus, l'inertie et l'asymétrie appartiennent à la parole.

Définition du phonème

La définition du phonème est donnée par rapport à la parole, seul fait réel, la définition au niveau du langage ne peut être qu'une généralisation de la première (la parole).

- La définition prend en considération les deux disciplines (phonétique/phonologie).
- Le phonème est une unité sonore non significative qui n'est pas susceptible d'être dissociée en unités plus simples.
- L'AP du français contient 37 phonèmes (19 consonnes, 15 voyelles, 3 semi-consonnes).

Domaine d'origine et controverse

-le phonème est à l'origine un outil de la phonologie (étude théorique de la substance sonore d'une langue) alors que le son de la parole relève du domaine de la phonétique (étude technique de l'acoustique et l'articulation des sons).

Phonologie	Phonétique
<ul style="list-style-type: none">- C'est la branche des sciences du langage qui s'occupe des sons du point de vue fonctionnel, c.-à-d. entant qu'ils fonctionnent dans une langue, s'opposant et contrastant ainsi avec d'autres sons. Les sons sont considérés en tant que faisant partie d'une structure.- La phonologie étudie comment sont agencés les sons d'une langue pour former des énoncés. Ce système de noms produit des significations.- La phonologie est propre à une langue donnée.	<ul style="list-style-type: none">- La phonétique étudie les propriétés physiques (articulations, acoustiques) des sons. Elle s'intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur fonctionnement les uns avec les autres. Les sons sont considérés en tant qu'unités physiologiques.- La phonétique fixe une transcription graphique des phonèmes. L'alphabet phonétique international (API) est un outil universel qui permet de transcrire les phonèmes de toutes les langues.